



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale
(FSAS-CGTG)

Rue Maurice MARTIN, 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86

SECTION SYNDICALE CGTG - J.V. Assistance



Nou pé ké pwan-y !

A "J-V Assistance", nous en avons vu des vertes et des pas-mûrs mais ce qui se trame ressemble plus à une escroquerie patronale de haute voltige. Pour ne pas avoir à respecter la convention collective, la Direction fait le choix de réduire le quota d'heures de travail de 22 salariés, dont une élue et la déléguée syndicale, et les menace de licenciement en cas de refus de signer leur "nouveau contrat".

Deux avenants conventionnels ont été signés depuis près de deux années, l'un pour la revalorisation de la grille des salaires et l'autre pour l'augmentation du point d'indice. Ces deux avenants ont pourtant été signés par l'AEDDOM à laquelle appartient "J-V Assistance" et, pour une fois que les métiers du service à la personne (Aides à domicile) bénéficient d'un minimum de reconnaissance, cette association a choisi de mettre en place une stratégie de contournement.

Plusieurs associations se sont déjà mises en règle mais **le Boss de JV** fait de la résistance et pour cause. La FSAS-CGTG est une empêcheuse de faire des affaires en rond sur le dos de petites mains qui s'échinent au travail. Du travail, il y en a, quand on regarde le nombre de dossier qui se développe malgré la crise sanitaire. Du financement, il y en a, quand on regarde "la gentillesse" sans contrôle du Conseil Départemental.

Après une lutte acharnée pour la mise en place du Comité d'Entreprise, puis du C.S.E., les élus ont commandité une analyse financière de l'association qui révèle des pratiques contre-nature et les seules perdantes dans l'affaire sont les travailleuses aides à domicile qui sont exploités et dont le travail aide plus à financer un train de vie princier de la Direction plutôt que de leur assurer un salaire décent.

Un nouvel audit est en cours et, bien entendu, la Direction de "J-V Assistance" traîne des pieds. Il paraît même que les rares pièces que sa seigneurie veuille bien donner - alors que c'est une obligation légale - n'aient aucune corrélation avec les comptes mêmes de l'association... **Nou rivé en bout a jaden a étyenn !**

Refus d'application de la convention collective, entrave syndicale, sans compter les éléments troublants dans la gestion de l'association pour en tirer un profit personnel... La section syndicale FSAS-CGTG ne se laissera pas faire et, une fois pour toute, il est temps de mettre de l'ordre dans cette affaire qui n'a que trop duré alors que les petites mains ont du mal à boucler leur fin de mois.

"JV- Assistance" sé on sèl manjékocho men...

AN PON JAN NOU PE KE PWAN-Y !

Trois-Rivières, le 28 Janvier 2022